

Sir John Young au Général Lindsay.

NIAGARA, 2^e juillet 1870.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre communication du 26 du présent mois, contenant votre mémoire au sujet des futures arrangements militaires en Canada.

2. J'ai transmis copie de ce mémoire au ministre de la milice, pour être soumise à la considération du gouvernement.

J'ai, etc.,

JOHN YOUNG.

Lieut.-Général, l'honorable J. Lindsay, etc.

Sir John Young au Général Lindsay.

QUÉBEC, 24 août 1870.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de vos communications (trois), en date du 19 du présent mois, avec leur contenu, et de dire qu'il ne doit pas être perdu de temps à les soumettre à la considération des ministres responsables du Canada.

J'ai, etc.,

JOHN YOUNG.

Lieut.-Général, l'hon. J. Lindsay, etc.,
Montréal.

Sir John Young au Général Lindsay.

QUÉBEC, 10 septembre 1870.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 9 du présent mois, m'informant que vous vous proposez de partir pour l'Angleterre le 1er octobre prochain, et que les quartiers généraux des troupes dans Ontario et Québec seront transférés à Québec le 26 du présent mois, date après laquelle toutes les communications adressées aux autorités militaires devront être envoyées au colonel Hamilton, des ingénieurs royaux, commandant, Québec,

J'ai, etc.,

JOHN YOUNG.

Lieut.-Général, l'hon. James Lindsay, etc.,
Montréal.

DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,

OTTAWA, 19 mai 1870.

Vu les deux dépêches du très-honorable ministre des colonies, datées le 12 février dernier (40—41) adressées à Son Excellence le Gouverneur-Général, le soussigné a l'honneur de Ci-inclues. déclarer que la raison pour laquelle il n'en a pas été fait rapport plus tôt doit No. 86. être attribuée au fait que l'on attendait la dépêche contenant le projet du bill qui devait autoriser la garantie pour la construction de fortifications en Canada, projet de bill qui est arrivé, accompagné de la dépêche du 7 avril dernier, sur laquelle le soussigné a fait hier rapport à Votre Excellence, rapport qui a été intercalé dans un arrêté de Votre Excellence en Conseil, acceptant les dispositions du bill proposé, avec quelques modifications qui ont été recommandées. Le soussigné est maintenant en mesure de faire rapport sur les dépêches